

## DOSSIER INSCRIPTION SCOLAIRE



### ANNEE 2025-2026

**Service Pôle Enfance et Vie Scolaire**

**Rond-Point de Lattre de Tassigny**

**83330 LE BEAUSSET Tél : 04.94.05.16.12**

**Mail : [pole.enfance@ville-lebeausset.fr](mailto:pole.enfance@ville-lebeausset.fr)**

### Questionnaire + pièces demandées à retourner au Pôle Enfance et Vie Scolaire

**POUR LES 1<sup>ères</sup> ANNEES DE MATERNELLE** : L'inscription concerne les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> Janvier et le 31 Décembre 2022. Inscriptions : **à partir du LUNDI 10 MARS 2025 (sauf le Jeudi 13/03 matin et lundi 24/03 journée) et jusqu'à FIN MAI (après cette date vous adresser directement au pôle Enfance) Nous vous conseillons de le faire le plus rapidement possible.**

**POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS** : Les familles des enfants nouvellement arrivés sur la commune ou en âge d'entrer à l'école, maternelle ou élémentaire, doivent remplir ces mêmes formalités.

Lorsque votre enfant ne change pas d'école, il est automatiquement inscrit dans la classe supérieure par l'école.

**Les enfants n'habitant pas LE BEAUSSET sont accueillis exclusivement sur dérogation de leur mairie de domicile et en fonction de nos disponibilités.**

**⚠ Attention ! notre dérogation pour les accueillir n'est pas valable pour le périscolaire et le centre aéré. Une demande supplémentaire doit être faite auprès de notre service.** Selon l'Article V de la Délégation de Service Public « L'accueil de loisirs est destiné en priorité aux enfants de la commune dont les parents travaillent. D'autres communes voisines pourraient éventuellement profiter de ces accueils sous réserve des disponibilités de place et moyennant une refacturation stricte des coûts. En aucun cas, la ville du Beausset ne supportera ces coûts ».

**Les enfants habitant LE BEAUSSET ne peuvent être scolarisés sur une autre commune que sur dérogation de la municipalité et sous réserve que cette inscription n'ait aucune conséquence financière pour la commune du BEAUSSET.**

#### **ATTRIBUTION DE L'ECOLE**

Lors de l'inscription, le Pôle Enfance vous indiquera l'école dont dépend votre domicile. La répartition des enfants de 1<sup>ère</sup> année de maternelle se fait donc par l'adresse au début puis peut être modifiée afin d'équilibrer les effectifs. Les nouveaux arrivants seront répartis selon les effectifs des écoles afin d'éviter des classes surchargées.

Si vous souhaitez un changement d'école, vous devez présenter une demande de dérogation qui sera examinée, avant les vacances d'été, par une commission associant l'Education Nationale et la Mairie.

**Le changement d'établissement scolaire présente un caractère exceptionnel** et n'est accordé que pour des motifs très spécifiques, avec la validation de l'Inspection Académique et uniquement s'il existe des places vacantes dans l'établissement demandé.

## COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT :

### **AU POLE ENFANCE**

La pré-inscription, auprès du Pôle Enfance et Vie scolaire, est impérative avant l'admission définitive par la directrice de l'école. Le formulaire de pré-inscription scolaire est disponible :

- Au Pôle Enfance et Vie Scolaire Rond-Point de Lattre de Tassigny  
Tél : 04.94.05.16.12 Fax : 04.94.05.16.16 Mail : [pole.enfance@ville-lebeausset.fr](mailto:pole.enfance@ville-lebeausset.fr)
- Ou téléchargeable ici

**Tous les formulaires doivent être ramenés, avec les pièces justificatives, au Pôle Enfance et Vie Scolaire (ouvert tous les jours du Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sauf le mercredi après-midi).**

Les dossiers incomplets ne pourront pas être pris en compte. Vous devez vous présenter munis impérativement des documents suivants : **La fiche de pré-inscription, dûment remplie, et accompagnée :**

- **du livret de famille**
- **du justificatif de domicile sur Le Beausset – pour les personnes hébergées, une attestation signée par l'hébergeur accompagnée de son justificatif de domicile**
- **pour les parents séparés ou divorcés : jugement spécifiant la garde de l'enfant ou une attestation sur l'honneur signée par les parents**
- **En cas de changement d'école : du certificat de radiation (s'il vous a été remis par la précédente école)**  
Un certificat de pré-inscription vous sera alors délivré par le Pôle Enfance qui vous indiquera l'école attribuée ainsi que les dates pour une rencontre avec la directrice.

### **A L'ECOLE**

La direction de l'école procèdera à l'admission définitive de votre enfant sur présentation du certificat de pré-inscription et des pièces ci-dessous :

**Maternelle ANDRE MALRAUX** avec Mme DUROS, Directrice, **tous les mardis sur rendez-vous**

**Tél : 04.94.90.41.73 (n'hésitez pas à laisser un message avec vos coordonnées) :**

Apportez le certificat de pré-inscription + le carnet de santé (vaccinations obligatoires) + dossier remis lors de l'inscription + 2 photos d'identité.

**Maternelle MARCEL PAGNOL** avec Mme CARIOU, Directrice, **tous les jeudis et vendredis sur rendez-vous**

**Tél : 04.94.90.41.77 :** Apportez le certificat de pré-inscription + le carnet de santé (vaccinations obligatoires) + dossier remis lors de l'inscription.

**Elémentaire ANDRE MALRAUX** avec Madame BAU, Directrice **Tél : 04.94.98.70.45 ou 06.79.96.09.19**

**OU Elémentaire JEAN GAVOT** avec Madame l'ECU-VIDAL, Directrice **Tél : 04.94.98.69.47**

Apportez le certificat de pré-inscription + le carnet de santé (vaccinations obligatoires) + la radiation de l'école précédente (si vous l'avez en votre possession)

**Si vous en avez besoin, le dossier cantine est à votre disposition ainsi que les informations pour le périscolaire et centre aéré.**

